

NEXBONIS ADVISORY  
7, rue Léo Delibes  
75016 Paris  
S.A.S. au capital de € 209 487  
984 642 744 R.C.S. Paris

Commissaire aux comptes  
Membre de la Compagnie  
régionale de Paris

ERNST & YOUNG et Autres  
Tour First  
TSA 14444  
92037 Paris-La Défense cedex  
S.A.S. à capital variable  
438 476 913 R.C.S. Nanterre

Commissaire aux comptes  
Membre de la Compagnie  
régionale de Versailles et du Centre

OSE Immunotherapeutics  
Monsieur Marc Le Bozec  
22, boulevard Benoni Goulin  
44200 Nantes

Au Directeur Général,

En notre qualité de commissaires aux comptes en charge de la certification des comptes de la société OSE Immunotherapeutics, nous vous informons que nous avons mis en œuvre, sur le document d'enregistrement universel de la société OSE Immunotherapeutics établi au titre de l'exercice clos le 31 décembre 2025, les diligences que nous avons estimé nécessaires au regard de la doctrine professionnelle de la Compagnie nationale des commissaires aux comptes relative à cette mission.

Nous avons vérifié que :

- les rapports sur les comptes consolidés et sur les comptes annuels de l'exercice clos le 31 décembre 2025, figurant respectivement aux paragraphes 18.3.1. et 18.3.2 du document d'enregistrement universel, sont ceux que nous avons établis le 3 juin 2026 ;
- la version lisible des comptes consolidés et des comptes annuels, présentés au format XHTML, de l'exercice clos le 31 décembre 2025 figurant respectivement aux paragraphes 18.1.4 et 18.1.5. du document d'enregistrement universel concorde avec les comptes arrêtés par le conseil d'administration qui ont fait l'objet de nos rapports.

Nos travaux sur le balisage mentionnés dans notre rapport sur les comptes consolidés de l'exercice clos le 31 décembre 2025 ont été effectués sur la version des comptes consolidés destinés à être inclus dans le rapport financier annuel. Il ne nous appartient pas de vérifier que le balisage des comptes consolidés inclus dans le document d'enregistrement universel correspond au balisage sur lequel ont porté nos travaux.

Nous avons également vérifié que :

- notre rapport du 29 avril 2025 sur les comptes consolidés de l'exercice clos le 31 décembre 2024 et les comptes consolidés figurant respectivement aux paragraphes 18.1.1.1. et 18.1.1.2 du document d'enregistrement universel n° D.25-0370 déposé auprès de l'AMF le 30 avril 2025 ;
- notre rapport du 30 avril 2024 sur les comptes consolidés de l'exercice clos le 31 décembre 2023 et les comptes consolidés figurant respectivement aux paragraphes 18.1.5. et 18.1.6. du document d'enregistrement universel n° D. 24-0387 déposé auprès de l'AMF le 30 avril 2024 ;

sont incorporés par référence, comme précisé au paragraphe 18.1 du document d'enregistrement universel.

Nos diligences ont également consisté à vérifier la concordance des informations portant sur la situation financière et les comptes avec les informations financières historiques ayant fait l'objet d'un rapport des commissaires aux comptes et à procéder à la lecture d'ensemble du document d'enregistrement universel afin de relever, parmi les autres informations, celles qui nous apparaîtraient manifestement incohérentes sur la base de notre connaissance générale de la société acquise dans le cadre de notre mission.

Cette lettre vous est adressée en application de l'article 212-15 du règlement général de l'AMF. Elle est établie aux seules fins du dépôt du document d'enregistrement universel auprès de l'AMF et ne peut pas être utilisée dans un autre contexte.

Les juridictions françaises ont compétence exclusive pour connaître de tout litige pouvant résulter de nos diligences telles que rappelées dans la présente lettre qui est soumise au droit français.

Paris et Paris-La Défense, le 4 juin 2026

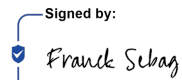
Les Commissaires aux Comptes

NEXBONIS ADVISORY

ERNST & YOUNG et Autres

Signé par :  
  
6AB320AA91524E8...

Jean-Baptiste Bonnefoux

Signed by:  


Franck Sebag